FRC 4° f 32815

32815

Transmis

Cor de l.

Fre 27241.

LETTRE

Ecrite à M. le Président de l'Assemblée Nationale, par MM. les Députés du Comté-Venaissin, le 29 Octobre 1790.

Monsieur le Président,

Aux faits que nous avons eu l'honneur d'exposer hier à l'Assemblée Nationale, nous ne pouvons nous dispenser de joindre une partie de ceux qu'on nous mande, sous la date du 21 octobre.

Le Comté-Venaissin continue d'être livré aux injustes préventions de ses voisins, trompés par les séductions de la faction avignonaise.

Des habitans de la campagne de Cavaillon, égarés ou forcés par les brigands à prendre les armes pour assaillir leur ville, repoussés avec eux et n'osant rentrer dans leurs foyers, ont été demander du secours au Département des Bouches du Rhône, conduits par MM. Peytier et Aymé, Officiers Municipaux d'Avignon, malgré le désaveu de cette Municipalité de prendre part à l'insurrection des Brigands.

Les violences exercées contre les habitans de la campagne de Cavaillon pour les contraindre d'employer leurs armes contre leurs compatriotes, a obligé l'Assemblée Représentative du Comté-Venaissin, d'autoriser la Municipalité de Cavaillon à désarmer les habitans de la campagne.

THE NEWBERRY LIBRARY

D'après une invitation de la Garde Citoyenne d'Orange, plusieurs Gardes Nationales du Dauphiné se sont mises en mouvement ; deux cents hommes de Montelimart ont marché jusques à Grignan pour venir dans le Comtat, et l'on doit à la sagesse de M. d'Aymar, Officier de la Garde de Grignan, d'avoir dissipé l'illusion du détachement de Montelimart, et de l'avoir fait rétrograder.

D'après les invitations du Comté Venaissin, les Maires de Sallon, d'Orgon, de Gords et de Goult se sont portés à Cavaillon pour s'assurer des véritables dispositions du pays, d'après les invitations qu'ils en avoient reçues de la part de la Municipalité de Cavaillon. Ils sont allés ensuite à Avignon pour réclamer M. Gaussin fils, Citoyen de Cavaillon, et deux Cavaliers de Maréchaussée de la même ville, saisis dans son territoire par les brigands qui les ont conduits à Avignon. La Municipalité de cette dernière Ville s'est refusée aux instances des Maires Français.

Des voyageurs du Comtat continuent d'être griévement insultés par des Français, même par des individus des Gardes Citoyennes et des troupes de ligne.

L'humanité de l'Assemblée Nationale ne pourra qu'être touchée de la situation déplorable de nos Compatriotes : sa prudence verra sans doute un danger imminent à laisser accroître plus long-temps dans les Départemens voisins les funestes effets des perfides insinuations de la faction avignonaise, tendantes à y exciter des mouvemens contraires à l'ordre public.

Nous n'avons que trop à craindre que notre Province insultée de nouveau dans son propre territoire ne fût obligée

de repousser la force par la force. Nous vous supplions, M. le Président, de mettre sous les yeux de l'Assemblée Nationale la demande que nous prenons la liberté de lui faire, de vouloir bien charger son Comité Diplomatique et ses Commissaires d'Avignon, de faire incessamment le rapport de notre pétition d'hier. Nous croyons devoir y joindre une réclamation contre tout envoi de troupes, soit nationales, soit de ligne, qui pourroit lui être proposée, dans le Comté Venaissain ; et au contraire, nous supplions votre Auguste Assemblée de vouloir bien déclarer qu'elle défend aux Français de se porter en armes sur notre territoire, et de prendre part aux dissentions qu'une partie de nos Compatriotes les Avignonais excitent dans notre Province. Nous répondons d'avance de la tranquillité qui y régnera dès que nous ne serons pas exposés à d'injustes aggressions.

Nous demandons aussi que sur la réquisition de l'Assemblée Représentative, les Gardes Nationales du Comtat, séparées par le territoire de France, puissent librement communiquer entre elles dans tous les cas de défense.

Nous pouvons d'autant moins éviter de solliciter le vœu de l'Assemblée Nationale sur le rapport immédiat de nos Pétitions, que M. Pétion de Villeneuve nous a dit qu'il n'étoit chargé que de celui de l'affaire d'Avignon. Il est donc bien essentiel qu'elle veuille bien s'expliquer à cet égard, et nous mettre à même de fournir à ses Comités les preuves authentiques de tout ce que nous avons avancé : déja M. Pétion a reçu une partie des pièces, et nous en avons une foule d'autres à produire

qui sont propres à éclairer la religion de l'Assemblée Nationale.

Nous sommes avec un profond respect

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

Les Députés du Comté Venaissin;

TRAMIER LA BOISSIERE, OLIVIER, DUCROS.

Nota. *Il est prouvé qu'une partie de la Garde Nationale d'Orange, que nous ne pouvons pas croire autorisée par ce Corps respectable, est entrée dans l'abominable complot d'envahir le Comtat, et d'y arborer les armes de France.*

A Paris, de l'Imprimerie de P. FR. DIDOT le jeune, 1790.